



Communiqué de presse Paris, le 9 mai 2011

Le Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture et le WWF vers un cahier des charges de production piscicole unique

Forte d'une production à destination de la consommation de 33 000 T, la filière « truite » en France est vendue à 80% à la grande distribution. Elle se situe au 6ème rang en volume des poissons frais consommés en France par les ménages à leur domicile.

Sous l'impulsion du CIPA¹, la profession piscicole française a initié une démarche originale et ambitieuse associant des enseignes de la distribution et le WWF pour mettre en place un cahier des charges unique de production.

Ce cahier des charges unique a pour ambition de se substituer au volet production des cahiers des charges interprofessionnels et des cahiers des charges d'enseignes dans le cadre de leurs filières.

En effet, les producteurs piscicoles doivent répondre à un certain nombre de cahiers des charges de la grande distribution. Ces cahiers des charges ont le mérite de garantir un grand nombre d'exigences.

Néanmoins, il est souhaitable, après une dizaine d'années de fonctionnement de faire évoluer ce système en rationalisant les standards de production, ce qui permettra de diminuer le coût des contrôles appliqués à la production en supprimant les redondances, d'augmenter encore la régularité des approvisionnements en décloisonnant la production, de partager la responsabilité des garanties apportées et de communiquer de façon plus efficace auprès du consommateur.

Ce cahier des charges unique a pour objectifs :

- 1. de rapprocher la production de la consommation en permettant le référencement de sites de production jusque-là exclus du circuit des filières de la grande distribution, alors qu'ils se trouvent à proximité de grandes surfaces.
- 2. de rendre plus lisibles pour le consommateur les garanties apportées par la filière piscicole française puisqu'elles seront partagées à la fois par la profession, la distribution, et les autres parties prenantes, dont le WWF.
- de rendre plus fluides les échanges commerciaux entre les sites de production, référencés sous ce cahier des charges, et les ateliers de transformation fournisseurs des enseignes de la distribution tout en élargissant le panel des sites susceptibles de fournir ce marché.

¹ Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture, interprofession représentant la filière piscicole métropolitaine

Pour le WWF, le cahier des charges unique va dans le sens « de la production locale pour une consommation locale », et limite donc l'empreinte écologique de l'activité.

Serge Orru, directeur du WWF, déclare : « Le WWF encourage fortement cette démarche originale et novatrice qui associe l'ensemble d'une filière de production, ses clients, et la société civile. Il remercie particulièrement les enseignes participantes qui ont accepté d'ouvrir le dialogue. »

Pour Cyrille Deshayes, responsable des Programmes Eau Douce / Agriculture du WWF, il s'agit d'une expérience pionnière qui a valeur de symbole car il s'agit de la première démarche de ce type en France dans les filières de production agricoles.

Le CIPA y voit l'occasion de mieux valoriser le travail et le dynamisme de la filière française, qui s'est engagée il y a plus de 10 ans dans une démarche de durabilité, confortée aujourd'hui par l'ouverture à une ONG, le WWF, qui valide cette démarche.

Les enseignes qui participent à la réflexion (Auchan, Casino, Cora/Match, Intermarché, Monoprix, Système U) ont l'occasion de travailler avec l'ensemble d'une filière pour construire une réelle démarche de progrès, et ce, en toute transparence.

Cette démarche s'applique d'abord au produit truite en tant que démarche pilote. A terme, les autres productions piscicoles françaises (poissons marins) seront concernées.

Cette démarche est issue d'un travail conduit de façon participative au sein d'un groupe associant les différentes parties prenantes, qui est destiné à perdurer afin de faire évoluer ce cahier des charges dans son contenu en fonction des attentes des uns et les autres, notamment sur le volet environnemental de l'activité piscicole.

Elle pourrait être le prélude à l'intégration de la distribution dans les travaux de l'interprofession.

Elle sera présentée lors des Journées Interprofessionnelles du Touquet les 12 et 13 mai prochains (http://www.rencontresaquaculture2011.com/modulosite2/accueil.htm).

A propos du CIPA:

Créé le 16 décembre 1997, reconnu officiellement le 11 juillet 1998 par les Pouvoirs Publics, le CIPA (Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture) regroupe les organisations professionnelles représentatives de la filière piscicole. Tous les acteurs de la pisciculture marine et continentale : producteurs, transformateurs et fabricants d'aliments, sont ainsi représentés au sein d'une même interprofession. Le CIPA est composé de 3 collèges :

- Le collège des producteurs via la FFA (Fédération Française d'Aquaculture) qui représente les pisciculteurs en eau douce et en eau de mer
- Le collège des fabricants d'aliments via le SPPA (Syndicat Professionnel des Producteurs d'Aliments Aquacoles).
- Le collège des transformateurs via l'ATT (Association des Transformateurs de Truite).

Pour plus d'informations sur les qualités des poissons d'aquaculture, rendez-vous sur le site : www.aquaculturedenosregions.com

A propos du WWF

WWF France, organisation mondiale de protection de l'environnement, œuvre en France pour :

- préserver la diversité des espèces et des écosystèmes,
- veiller à l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables pour assurer la protection de la vie dans son ensemble,
- encourager, notamment par le dialogue avec les différents acteurs, des mesures visant à réduire la pollution ainsi que le gaspillage dans l'exploitation et la consommation des ressources et de l'énergie. Parmi ses nombreuses missions, la protection des écosystèmes d'eau douce et de la ressource en eau est un des enjeux qui mobilise le plus fortement ses équipes.



Contact Presse CIPA: Agence Gulfstream Aurélie VINZENT

25 rue des Mathurins - 75008 PARIS Tél.: 01 72 00 24 42 | Mobile: 06 86 06 16 09 Email: avinzent@gulfstream-communication.fr



Contacts presse WWF: Camille Lajus, Responsable presse: 01 55 25 84 61 / clajus@wwf.fr

Pauline Dame, Attachée de presse : 01 55 25 84 70 / pdame@wwf.fr